

Notre parti est prêt à donner, au moment voulu, son consentement à une motion touchant ce bill-ci et d'autres bills dont le député a parlé, en vue de les renvoyer au comité permanent. Si une motion de ce genre était proposée, nous l'approuverions.

Je ne veux en aucune manière enlever au député le mérite d'avoir soulevé cette question, mais j'espère que lorsque des questions aussi importantes seront soulevées par les députés de notre parti, ou de tout autre parti d'opposition, le gouvernement sera disposé, à son tour, à renvoyer ces questions aux comités permanents appropriés. Je reconnais que cela ne peut se faire pour tous les bills publics, mais, à mon avis, c'est une pratique souhaitable. J'espère que le président du Conseil privé (M. Macdonald) et ses collègues tiendront compte de mes propos et qu'au moment approprié, lorsque des députés de ce côté-ci de la Chambre présenteront des bills, on suivra cette pratique.

Je tiens à commenter la difficulté constitutionnelle que pose le très grave problème de pollution de l'air et de l'eau. Ce sont deux problèmes de même ordre. Nous approchons du temps où ces problèmes de pollution de notre milieu ambiant seront les questions les plus graves que nous aurons à envisager. Même si, au titre de la propriété et des droits civils, la compétence des provinces est reconnue dans ce domaine, elles ne peuvent l'exercer à cause de l'aspect interprovincial et international de la question et des éléments financiers en cause.

Compte tenu de qui est arrivé au cours de la récente conférence constitutionnelle, je ne puis voir les gouvernements fédéral et provinciaux abandonner la juridiction qui leur est propre pour la céder à l'autre. C'est une situation où la collaboration s'impose. Du point de vue constitutionnel, il faudrait créer une société à laquelle les deux niveaux de gouvernement pourraient déléguer leur autorité. Un gouvernement ne peut déléguer son autorité à un autre. La province d'Ontario ne pourrait déléguer son autorité au gouvernement fédéral dans un domaine où elle a juridiction complète et vice versa, mais cette autorité pourrait être déléguée à une société de la Couronne.

Notre parti a signalé la nécessité d'établir un comité parlementaire chargé d'étudier les problèmes de cette nature. Un comité parlementaire est une assemblée où les vœux de la population pourraient être présentés, par l'intermédiaire des députés, et où s'exercerait une pression, non seulement sur le gouverne-

ment fédéral, mais aussi sur les gouvernements provinciaux. Le problème très grave de la pollution de l'air et de l'eau pourrait être assigné à un organisme. Cet organisme punirait les infractions et établirait des règlements. Voilà le problème: le gouvernement fédéral ne peut pas faire de règlements. Il peut offrir des encouragements d'ordre financier et faire des propositions.

L'article 3 du bill C-22 est conçu en ces termes:

Il incombe au Ministre d'envisager l'à-propos
a) d'encourager la collaboration entre les gouvernements municipaux, provinciaux, interprovinciaux, fédéral et internationaux ...

Cela ne suffit pas. Compte tenu du peu de progrès accomplis par les conférences fédérales-provinciales, il est indispensable de prévoir d'autres occasions de discuter. Les vœux de la population devront être exposés énergiquement à l'assemblée, dans le cas qui nous occupe, un comité parlementaire, afin d'insister pour qu'on y donne suite.

Le projet de loi du député donnera au comité l'occasion d'étudier la valeur des propositions qu'il renferme et de chercher les moyens de les mettre en œuvre.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'aimerais féliciter le député de Parkdale (M. Haidasz) de l'imagination dont il a fait preuve en présentant ce bill. Je transmets les mêmes félicitations aux autres députés qui ont fait inscrire des bills semblables au *Feuilleton*. J'espère que la Chambre consentira à déférer la substance de tous ces bills au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

● (5.30 p.m.)

Je profite de l'occasion pour souhaiter bon succès au député de Parkdale (M. Haidasz). Je parle en connaissance de cause pour avoir présenté différents bills huit, dix ou douze fois avant que l'idée en soit acceptée. Vu l'urgence de la question, j'espère que le député ne sera pas obligé d'attendre aussi longtemps. Je déplore, à vrai dire, la lenteur du gouvernement à se préoccuper de ce problème, quand on a si souvent souligné la nécessité d'une mesure législative sur l'assainissement de l'air, de l'eau et des villes. Le gouvernement fédéral ne nous a encore rien présenté à ce sujet, sauf la promesse de nous soumettre un projet de loi sur l'assainissement des eaux au cours de la session actuelle. Autrement dit, le bill sera lu une première fois, mais on n'a pas l'intention d'aller plus loin durant cette session-ci.